

Comité réseau routier

16 janvier 2024, 9 h

MRC de Matawinie

3184 1ere avenue, Rawdon, J0K 1S0

Sont présents :

Nathalie Poitras, ZEC Lavigne

Robert Gauvin, ZEC des Nymphes

Roger Lemieux,

Maxime Trudel, Scierie Saint-Michel

Arianne Sylvestre, MRC de Matawinie

Patrick Gendreau, SÉPAQ

Vincent Duquette-Rivard, MRC de Matawinie

Claudine Ethier, MRC de Matawinie

Isabelle Parent, MRNF

Patrick Provost, Groupe Crête

Elizabeth Rivard, Groupe Crête

Myriam Poirier, FPQ

Objectifs du comité

- convenir d'une mesure sur le transport de bois pour la mesure générique de période de chasse

Projet d'ordre du jour

Temps estimé	Sujet	Responsable
9 h à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Vincent D.-R.
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Vincent D.-R.
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Vincent D.-R.
9 h 15 à 10 h 15	4. Remise en contexte du dossier	Vincent D.-R.
10 h 15 à 10 h 30	PAUSE	
10 h 30 à 11 h 30	5. Proposition mesure sur le transport	
11 h 30 à 11 h 55	6. Affaires diverses	
11 h 55 à 12 h	7. Prochaine rencontre	Vincent D.-R.

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 9 h 07. Vincent Duquette-Rivard souhaite la bienvenue aux participants.</p>	
<p>2. Adoption du projet d'ordre du jour</p> <p>L'adoption du projet d'ordre du jour est adoptée.</p>	
<p>3. Remise en contexte du dossier</p> <p>L'origine du dossier du transport de bois durant la mesure générique de la chasse à l'original à l'arme à feu est clarifiée.</p> <p>La mesure générique n'a jamais inclus le transport forestier puisque le transport de bois n'est pas une activité d'aménagement au sens de l'article 4, alinéa 1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Un effort a toujours été fait pour éviter le transport de bois durant la chasse à l'original à l'arme à feu, mais des situations délicates ont amené la table à se pencher sur ce cas. La Table GIRT avait identifié des chemins principaux peu ou pas utilisés par les chasseurs afin de limiter l'arrêt complet des activités forestières sur la quasi-totalité de l'unité d'aménagement 062-71.</p> <p>La carte des chemins principaux est présentée et un tour de table est effectué.</p> <p>Ce n'est pas l'ensemble des chemins principaux identifiés sur la carte qui fait l'unanimité des délégués. Des chemins sont identifiés comme axes principaux et d'autres secondaires. Les axes principaux sont des chemins où le transport forestier pourrait avoir lieu durant la chasse étant donnée leur utilisation fréquente. Parmi ces axes certains sont des chemins de pénétration. C'est-à-dire qu'il permet de pénétrer en TFS ou sur le territoire libre. Les axes secondaires ne sont pas utilisés par l'ensemble des utilisateurs pendant la chasse et pourraient nuire à l'expérience des chasseurs. Certains détails sont apportés à l'endroit de trois axes secondaires. Les fourches 42 et 45 sont des chemins transitoires entre deux TFS et pourraient paralyser l'approvisionnement en bois à l'usine. La route 57 de la réserve faunique Rouge-Matawin est un nouveau chemin et nécessiterait une amélioration pour assurer la sécurité des utilisateurs lors du transport forestier.</p> <p><u>Axes principaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin Paquin (chemin de pénétration) • Chemin Casey (chemin de pénétration) • Chemin de Manawan (chemin de pénétration) • Chemin du Lac-Clair (chemin de pénétration) • Chemin Légaré (chemin de pénétration) • Chemin de la Broquerie (chemin de pénétration) • Chemin Rouge-Matawin (chemin de pénétration) • Route 63 de la Réserve faunique Rouge-Matawin • Chemin du Barrage et du Barrage sud (chemin de pénétration) • Chemin Hostile 	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<ul style="list-style-type: none">• Chemin du Lac-Vert• Chemin Courcelle (chemin de pénétration)• Chemin du Lac-des-Îles <p>Axes secondaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Fourche 45 (chemin de transit risquant de paralyser les activités de transport)• Fourche 42 (chemin de transit risquant de paralyser les activités de transport)• Chemin du Lac-Simon• Chemin du Lac Roulin• Route 57 de la Réserve faunique Rouge-Matawin (chemin à améliorer pour assurer la sécurité des usagés lors du transport forestier) <p>Même si les axes secondaires ne figurent pas parmi les axes principaux, les délégués restent ouverts à harmoniser ces chemins advenant un besoin de transport durant la chasse.</p> <p>Un questionnement est soulevé afin de comprendre le fondement de l'enjeu du transport durant la chasse. Cet enjeu provient à la base du processus de planification forestière et devrait être réglé en amont avec une prévisibilité des activités forestières. La situation dans le nord limite le processus d'harmonisation. La banque de 300 % de chantier harmonisé n'est pas atteinte, ce qui limite la prévisibilité.</p>	
<p>4. Proposition mesure sur le transport</p> <p>Concernant le transport, les deux propositions offertes lors de la rencontre du 8 décembre 2021 sont présentées de nouveau afin d'ouvrir la discussion :</p> <p>Proposition a) : Arrêt du transport forestier pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement), à l'exception des chemins principaux, lesquels sont localisés dans le document Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <p>Proposition b) Le transport forestier en territoire faunique structuré pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) doit faire partie de l'harmonisation spécifique, à l'exception des chemins principaux localisés dans le document Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062, pour lesquels le transport n'est pas restreint.</p> <p>Un tour de table est effectué afin de connaître l'avis de chacun sur ces deux propositions. Aucune proposition ne fait l'unanimité.</p> <p>Des précisions sont apportées concernant les deux propositions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aviser les détails du transport (fréquence, direction du bois, responsable) au gestionnaire du TFS s'il y a lieu pendant la chasse à l'original à l'arme à feu sur les chemins principaux excluant les chemins de pénétration;• Le transport durant cette période est pour assurer le maintien des activités forestières. Ce transport se nommera <i>transport de transit</i> (mobilisation d'équipement, approvisionnement d'usine);• L'harmonisation spécifique doit être opérationnelle;	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<ul style="list-style-type: none">• Cette mesure sera applicable jusqu'à l'automne 2024 compte tenu de la situation exceptionnelle dans le nord et le manque d'approvisionnement en résineux; <p>La mesure doit être clarifiée rapidement afin de faciliter les prochaines harmonisations. La coordination va proposer une mesure auprès des membres avant la prochaine Table GIRT du 22 février 2024.</p>	
5. Affaires diverses Aucun sujet n'est abordé dans cette section.	
7. Prochaine rencontre La rencontre se termine à 11 h 47.	